

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

b) Vous recontrerez-vous à Ste-Croix, le même jour, à 6 heures du matin? — Réponse :

II. Assisterez-vous, le 9 août, à l'assemblée générale, à Orbe, à 10 1/4 heures du matin, réunion qui sera suivie d'un dîner, à 1 heure de l'après-midi? — Réponse : (Nom..... Grade..... Arme..... Domicile.....)

Programme de la reconnaissance de Vallorbes et Ste-Croix à Orbe et ordres du jour pour les 8 et 9 août 1874.

Commandement des colonnes. — Colonne de Vallorbes : M. le colonel fédéral Lecomte ; colonne de Ste-Croix : M. le colonel fédéral Fonjallaz.

Comité cantonal : MM. Jaccard, Auguste, commandant ; Gaulis, Eugène, commandant ; Lochmann, J.-J., major fédéral ; Muret, Eugène, major ; Ney, Jules, 1^{er} sous-lieutenant.

Ordre du jour du 8 août 1874 : La veille, rendez-vous à Vallorbes et Sainte-Croix. — A 6 heures du matin, réunion pour l'organisation définitive de la reconnaissance. — Tenue militaire, en casquette, sans sabre et à pied. — MM. les commandants de colonnes donneront connaissance des itinéraires et procéderont à l'organisation des groupes. — Départ. — A 8 heures du soir, réunion familière à Orbe.

Ordre du jour du 9 août : Tenue : la même que le jour précédent. — A 8 heures du matin, réunion des groupes de la reconnaissance pour rapports. — A 10 1/4 heures, assemblée générale avec les tractandas suivants :

1^o Rapport du président sur la marche de la section ;

2^o Rapports du comité sur les travaux des sous-sections sur les trois questions étudiées pendant l'hiver dernier ; M. le commandant E. Gaulis présentera le rapport sur la réorganisation du service sédentaire ; M. le major Lochmann présentera le rapport sur le rassemblement fédéral de 1873 ; M. le major Muret présentera le rapport sur l'alimentation des troupes dans les différentes saisons.

3^o Rapport sur la reconnaissance du 8 août ;

4^o Résumé du siège de Belfort en 1870-1871 et des dernières campagnes dans l'est de la France, par M. le colonel fédéral Lecomte.

5^o Rapport sur la question posée par le comité central à l'occasion du projet de loi militaire fédérale ;

6^o Fixation des subsides aux sous-sections ;

7^o Fixation du subside à la *Revue militaire* ;

8^o Propositions individuelles.

A 1 heure, dîner. — Départ par les divers trains du soir.

Nota. — Les sous-sections qui ont eu des frais à supporter pour des cours pendant l'hiver dernier, sont priées de faire parvenir au comité une note détaillée d'ici au 31 juillet 1874.

La carte de fête, donnant droit au dîner, sera perçue avant l'assemblée générale ;

MM. les officiers sont prévenus que le terrain qui sera reconnu est figuré :

Carte Dufour, au 1/100000, à la feuille 11.

Carte fédérale, au 1/250000, réduite, à feuille 1.

Carte cantonale, au 1/50000, aux feuilles 2 et 5.

La reconnaissance, comme celle de 1872, a lieu essentiellement à un point de vue topographique pour l'étude des positions, des voies de communication, des cours d'eau, des lieux habités et en général de la connaissance du terrain à l'aide de la carte.

M. le caissier percevra, le 8 au soir et le 9 août, avant l'assemblée générale, les contributions des nouveaux membres qui se présenteront.

Le comité.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons fournissant de l'artillerie, la circulaire suivante :

Berne, le 8 juillet 1874.

Nous avons l'honneur de compléter les communications annoncées par notre circulaire du 10 mars écoulé C. n° 46/19 au sujet des troupes retardataires des batteries attelées de la réserve et des autres parties d'artillerie d'élite et de réserve et de vous informer que nous avons pris à leur égard les dispositions suivantes :

1° Nous renonçons pour cette année à appeler les retardataires de la réserve.

2° Il n'y aura pas non plus de cours cette année pour la troupe des compagnies de position.

3° Le personnel retardataire des compagnies de parc, des batteries de montagne et des compagnies de train de parc, de langue française, complétera son service pendant les deux dernières semaines de l'école de recrues d'artillerie II à Thoune. Jour d'entrée : 13 septembre.

4° Le personnel retardataire des compagnies de train de parc de l'élite, de langue allemande, complétera son service pendant les 15 derniers jours de l'école générale des cadres d'artillerie à Thoune, si ce personnel est disponible à ce moment-là. Jour d'entrée : 26 juillet.

Pour le cas où vous ne nous l'auriez pas déjà adressé, nous vous prions de nous faire parvenir l'état du personnel retardataire mentionné sous n° 3 au plus tard jusqu'au 1^{er} septembre prochain et celui du personnel mentionné sous n° 4, jusqu'au 19 courant au plus tard.

Le chef du Département militaire fédéral,
WELTI.

Le colonel Hammer, notre ministre à Berlin, représentera la Suisse au congrès de Bruxelles qui se charge de fixer les principes du droit de la guerre. Le baron de Jomini, aussi notre compatriote, fils du célèbre général, y représentera la Russie.

Le congrès se réunira, le 28 juillet, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères. Quarante-deux délégués de divers gouvernements prendront part aux délibérations. L'Angleterre et la France déclinent, dit-on, l'invitation.

Argovie. — Le général Herzog inspectait le 3 juillet, à Aarau, un détachement de carabiniers. Pendant l'inspection, il a été accompagné par le général allemand de Werder, qui était en tenue civile. Ce dernier est actuellement en séjour en Suisse, au Jungfraublick près d'Interlaken. On annonce aussi le feld-maréchal Roon à Davos, et le comte de Moltke à Ragatz. Le général Mac Clellan, ancien commandant en chef des troupes fédérales américaines, est à St-Moritz.

Vaud. — On lit dans le *Démocrate de Payerne* :

« Notre bibliothèque populaire vient de recevoir de M^{me} d'Albenas née Jomini, 250 volumes d'ouvrages divers, ainsi que le *Traité de grande tactique*, et plusieurs manuscrits et cartes de son oncle le général Jomini ; plus quelques armes anciennes, destinées au musée. Nous exprimons à la généreuse donatrice nos remerciements pour ce précieux cadeau. »

Neuchâtel. — Voici le programme de la fête cantonale des officiers neuchâtois, qui a eu lieu à Fleurier, le dimanche 5 juillet 1874 :

8-9 heures. Arrivée des sections.

Collation au Stand.

10 heures. Séance au Stand.

Après la séance, si le temps le permet :

Promenade à la Raisse.

3 heures. Banquet au Stand.

Ordre du jour :

1. Discours d'ouverture.
 2. Lecture des procès-verbaux.
 3. Rapport du comité central.
 4. Reddition des comptes.
 5. Rapport des délégués à la fête fédérale d'Aarau.
 6. Rapport de M. le colonel Wieland.
 7. Distribution des prix.
 8. Organisation de l'armée wurtembergeoise, par M. le lieutenant-colonel Sacc.
 9. Effet moral de la tactique, par M. le major Furrer.
 10. Propositions de la section du Locle relatives à la distribution gratuite de revolvers aux officiers, et à l'incorporation des officiers dans les compagnies.
 11. Renouvellement du comité.
 12. Propositions individuelles.
- Tenue de service en casquette.

— (*Correspondance*). Le 5 juillet, a eu lieu à Fleurier la réunion de la société cantonale des officiers ; 60 officiers environ y ont pris part.

M. le colonel Wieland a présenté un rapport sur le concours tactique que le comité central avait organisé. Neuf travaux ont été présentés. Ont obtenu :

Le 1^{er} prix, MM. Perret, David, commandant de bataillon, en collaboration avec son fils David-Paul, capitaine, Neuchâtel ; 2^e prix, Roulet, Félix, major d'infanterie, Neuchâtel ; 3^e prix, Dubois, Ch, aide-major, Chaux-de-Fonds ; 4^e prix, Furrer, Hri, major d'infanterie, Neuchâtel ; 5^e prix, Kùchle, lieutenant d'infanterie, Neuchâtel.

L'organisation hors ligne de cette charmante fête a fait oublier un fort pas de clerc dont s'était rendu coupable le comité central pendant l'année qu'a duré son mandat.

— Le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

Séance du 30 mars, au grade de capitaine et aux fonctions d'aide major, les lieutenants Roulet, François-Auguste, à Pezeux, et Dubois, Charles-Edouard, à la Chaux-de-Fonds ; au grade de 2^e sous-lieutenant, le sergent-major Fs Auberson, à Boudry.

Séance du 5 juin : au grade de 2^e sous-lieutenant, les sous-officiers de Rougemont, Philippe, à St-Aubin ; d'Epagnier, Frédéric Edouard, à Marin ; Matile, Jules, aux Ponts ; Coulon, Maurice, à Neuchâtel ; Bourquin, Louis-Edouard, à Neuchâtel.

Séance du 2 juillet : lieutenant de guides, le 1^{er} sous-lieutenant Ducommun, Paul.

Séance du 7 : 2^e sous-lieutenant vétérinaire de batterie, le vétérinaire cantonal Gilliand, Auguste ; capitaines dans le corps des instructeurs, les lieutenants Rey, Basile, et Reiner, lieutenant.

A V I S.

J'ai l'honneur d'informer Messieurs les officiers suisses que j'ai déposé chez M. Durussel, armurier de l'Etat, à Lausanne, à la Barre, des échantillons de revolvers à six coups pour cartouches d'ordonnance. Ils pourront, après examen, en commander par souscription, et leurs ordres seront exécutés ponctuellement.

Liège, juin 1874.

Auguste FRANCOTTE.

Un modèle nikéllisé, exempt de rouille moyennant un chiffon doux ou une peau de daim passés dessus ; prix : 60 fr.

Un modèle fer trempé : 53 fr., prix du modèle fédéral.

Ces armes ont une pénétration telle qu'à 500 pieds la balle, après avoir traversé un pouce de bois de sapin, s'aplatit sur la molasse de près de 7 lignes.

Le travail est de première qualité.